



Ouagadougou, le

29 OCT 2021

**LE PRÉSIDENT**

*A*

**Madame/Monsieur le Président du  
Conseil d'Administration de toute  
Société d'Etat**

**OUAGADOUGOU**

**Objet :** formation des membres du CC-SE, du HCS et des  
membres des Comités d'Audit des sociétés d'Etat.

**Pièces jointes :** projets de programme de la formation.

**Madame/Monsieur,**

Conformément au programme d'activités 2021 du Cadre de Concertation des Sociétés d'Etat (CC-SE) et faisant suite à sa trente-huitième réunion tenue le 06 octobre 2021 à la Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Équipement Rural (SONATER), le CC-SE a validé les Termes De Référence (TDR) relatifs au recrutement d'un cabinet pour assurer la formation des membres du CC-SE, des membres des Comités d'Audit des Sociétés d'Etat et des membres du Haut Comité de Suivi (HCS) de l'application du Code de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Sociétés d'Etat (CBPGSE) dans l'optique de renforcer leurs capacités en matière de gouvernances d'entreprise.

Par la présente, je vous informe que la session de formation sur le thème : « **manuels de procédures administrative, financière, comptable et technique, outil de gestion et de contrôle : rôle et responsabilités des organes de gouvernance en matière d'élaboration et de mise en œuvre** » se déroulera du **08 au 13 novembre 2021** à Dima Hôtel à Koudougou .

Ainsi le programme suivant est établi à cet effet :

- les membres du CC-SE et les membres du HCS de l'application du CBPGSE **du 08 au 10 novembre 2021** ;
- les membres des Comités d'Audit des Sociétés d'Etat **du 11 au 13 novembre 2021**.

En rappel, les membres du CC-SE sont le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Financier et Comptable, le Directeur des Ressources Humaines et l'Auditeur Interne de chaque société d'Etat.

L'objectif de cette session de formation est de permettre aux participants de s'approprier des techniques d'élaboration et d'implémentation des différents manuels des procédures afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs structures respectives.

A cet effet, je vous exhorte à faire prendre les dispositions idoines pour faire participer les membres du CC-SE et les membres du Comité d'Audit de votre société. Chaque société d'Etat est invitée à prendre en charge les frais de mission de ses participants (le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Financier et Comptable, le Directeur des Ressources Humaines, l'Auditeur Interne et les membres du comité d'audit)

Veillez agréer, **Madame/Monsieur**, l'expression de ma considération distinguée.



**Mamoudou TRAORE**

*Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques*

**Ampliation** : DG de Sociétés d'Etat